# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



4 décembre 2018

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

# **COMPTE 2017**

du Parlement francophone bruxellois

### **RAPPORT**

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

par M. Marc LOEWENSTEIN

### **SOMMAIRE**

1.	Désignation du rapporteur	3
2.	Exposé du Secrétaire général	3
3.	Exposé de la Présidente du Parlement	3
4.	Examen des tableaux	3
5.	Vérification et apurement du compte 2017	3
6.	Approbation du rapport	3

Ont participé aux travaux : M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Olivier de Clippele (président), M. Amet Gjanaj, M. Marc Loewenstein, M. Alain Maron, M. David Weytsman et Mme Kenza Yacoubi. Étaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 4 décembre 2018, le compte 2017 du Parlement francophone bruxellois.

# 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 8 membres présents, M. Marc Loewenstein est désigné en qualité de rapporteur.

# 2. Exposé du Secrétaire général

Comme à l'accoutumée, le compte a été adopté provisoirement par le Bureau, après avoir été vérifié, dans un premier temps, par une réviseuse d'entreprise. Il a ensuite été transmis à la Cour des comptes pour examen.

La Cour a passé plusieurs jours dans les bureaux du Parlement francophone bruxellois afin d'examiner les différentes pièces comptables.

De son rapport, il apparaît que le Bureau a assuré un suivi de ses remarques relatives à la mise en place d'un système de double signature pour permettre les paiements. Elle a également constaté que sa remarque relative à la vérification de la fiscalisation des avantages de toute nature a bien été suivie.

Tel est bien le cas en l'espèce et la demande de « documentation » plus précise lui sera fournie l'année prochaine sans faute lors du prochain contrôle.

Pour le surplus, sauf deux petits dépassements minimes de certaines rubriques ou sous-rubriques qui sont parfaitement justifiés dans les documents transmis à la commission, la Cour ne soulève aucune remarque quant à la régularité des opérations comptables du Parlement francophone bruxellois.

La remarque relative à la présentation des budgets formulée par la Cour des comptes est, comme elle le constate elle-même, sans conséquence pratique, les comptes étant tant budgétairement que comptablement en bénéfices.

En conclusion, il peut donc être constaté que, comme chaque année, les comptes sont fidèles et

corrects et que les dépenses se font dans un souci de bonne gestion et dans le respect des réglementations applicables.

Le boni budgétaire est établi à près de 71.000 euros, tandis que le boni comptable est fixé à 2.600 euros, tenant compte des amortissements.

## 3. Exposé de la Présidente du Parlement

La Présidente du Parlement estime que le Secrétaire général est fort modeste puisque, chaque année, il reçoit les félicitations de la Cour des comptes pour sa gestion rigoureuse des deniers de l'Assemblée.

À titre d'anecdote, cette gestion rigoureuse se traduit notamment par un contrôle des consommations des canettes de Coca et des photocopies.

Le Secrétaire général est secondé dans l'exécution de cette tâche par le comptable du Parlement.

#### 4. Examen des tableaux

Les tableaux ne soulèvent aucune question de la part des commissaires.

# 5. Vérification et apurement du compte 2017

Le compte de l'exercice 2017 du Parlement francophone bruxellois, tel qu'il figure dans le document 119 (2018-2019) n° 1, est considéré comme apuré et vérifié à l'unanimité des 8 membres présents.

La commission n'a pas de remarque, ni de question à formuler au Bureau.

# 6. Approbation du rapport

À l'unanimité des 8 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

Marc LOEWENSTEIN

Olivier de CLIPPELE